

année entière après qu'on nous eut promis d'envoyer la question au comité permanent.

Dans ses observations éloquentes, le député de Fort William s'est dit convaincu que lorsque le gouvernement aura terminé toutes ses révisions à propos des pensions de vieillesse, des pensions aux aveugles, du régime d'assistance publique du Canada, des fonctionnaires à la retraite, des anciens combattants et de tout le reste, il présentera un projet en vue d'améliorer le sort de chacun. Je crains bien de ne pas avoir autant confiance dans le gouvernement. Après avoir soulevé à satiété la questions des pensions depuis le début de la session l'été dernier, j'ai bien peur que le gouvernement ne se soucie simplement pas des gens qui comptent sur ces pensions pour vivre convenablement.

Ce qui me tracasse, et je crois que dans le fond de son cœur le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) partage ce souci, c'est que le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement ne se soucient pas vraiment des fonctionnaires retraités, des vieillards pensionnés, des employés retraités du National-Canadien et des anciens combattants. Ces gens ne peuvent vivre ni des révisions, ni des études que l'on fait de tous ces divers programmes, ni des belles déclarations qui rattachent ces questions aux problèmes de l'inflation, de l'impôt et de tout ce qui s'ensuit. Si ces retraités, ces vieillards, ces anciens combattants méritent notre attention, accordons-la leur de bonne grâce, avec générosité. Traitons-les bien. N'agissons pas avec mauvaise foi, comme cela a été le cas, à mon avis, depuis que le gouvernement est au pouvoir. Je regrette beaucoup qu'on ait tant tardé à étudier le rapport Woods et toutes ces autres questions, mais maintenant qu'il y a une motion au *Feuilleton*, envoyons la question au comité. Je vais jusqu'à souhaiter que le ministre retienne son Livre blanc et permette aux membres du comité permanent, s'inspirant des instances que les diverses organisations d'anciens combattants lui présenteront, de faire leurs propres recommandations au gouvernement, conformément à l'engagement précis et solennel qu'il a pris le 13 septembre 1968.

● (3.20 p.m.)

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je sais qu'il a été convenu d'interrompre le débat à quatre heures et que d'autres députés veulent prendre la parole. Je serai donc bref. Je veux faire consigner certains faits relatifs au comité permanent qui s'est occupé des demandes de crédit, dans

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

l'espoir de pouvoir dissiper un malentendu qui semble s'être répandu dans certains milieux. Le 20 février, par ordre de la Chambre, les demandes de crédits du ministère ont été renvoyées au comité permanent des affaires des anciens combattants, dont j'ai l'honneur d'être le président. Aux termes du Règlement de la Chambre, il ne fait aucun doute que le comité ne peut étudier que les demandes de crédits qui lui sont renvoyées. Je vais vous lire les articles (1) et (2) du commentaire 304 de la 4^e édition de *Beauchesne*, aux pages 250 et 251:

(1) Un comité ne peut étudier que les questions qui lui ont été déferées par la Chambre.

(2) Un comité doit s'en tenir à l'ordre de renvoi, et ne saurait y déroger.

A l'occasion de l'examen de ces crédits, le comité s'est réuni le 17 avril, date à laquelle il a pu entendre le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé). Il s'est réuni de nouveau le 23 et le 25 avril. Le 17 avril, à la suite d'une question posée spécialement par l'un des membres du comité, le président de la Commission canadienne des pensions a prononcé une série de déclarations concernant certain aspects des recommandations de la Commission Woods qui avaient été appliquées par le ministère. Il a fait devant le comité une série de commentaires détaillés. C'était le 17 avril. Le comité s'est ajourné à cette date. En qualité de président j'ai signalé aux membres du comité qu'ils feraient bien d'attendre que la teneur des délibérations soit transcrite de façon à pouvoir procéder à un contre-interrogatoire détaillé du témoin. Le 23 avril quand le comité s'est réuni de nouveau, le texte n'était pas encore établi. Le comité a continué à entendre d'autres témoins et à poser des questions au président de la Commission du régime des pensions du Canada.

Le 23 avril les membres du comité recevaient une lettre rédigée la veille. Elle était signée du secrétaire fédéral de la Légion royale canadienne. Avec la permission des députés, j'aimerais consigner cette lettre au compte rendu. J'espère qu'on me permettra d'insérer cette lettre du 23 avril signée par D. M. Thompson et adressée au président et aux membres du comité des affaires des anciens combattants.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député veut-il que la lettre figure en appendice au *hansard* ou veut-il la lire de façon qu'elle paraisse dans le compte rendu? Je le préviens, comme j'ai prévenu d'autres députés, que cette pratique est contraire au Règlement. Le député est libre de lire la lettre,